

# DÉSIGNATIONS DES SALLES D'AUDIENCE DE LA COUR PROVINCIALE DE THOMPSON

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matinée	Après-midi	Matinée	Après-midi	Matinée	Après-midi	Matinée	Après-midi	Matinée	Après-midi
Salle d'audience virtuelle B	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles <b>Dès 9 h 30</b>	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles <b>Dès 9 h 30</b>	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles <b>Dès 9 h 30</b>  2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> comp. – jeunes 1 <sup>re</sup> comp. – PL et audiences décisionnelles 1 <sup>re</sup> comp. – PD (jeunes et adultes) <b>Dès 9 h</b>	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles  2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> comp. – jeunes 1 <sup>re</sup> comp. – PL et audiences décisionnelles	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles <b>Dès 9 h 30</b>	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles <b>Dès 9 h 30</b>  4 <sup>e</sup> comp. – drogues (féd.) et PD (jeunes et adultes) 1 <sup>re</sup> comp. – PD (jeunes et adultes)	Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles  4 <sup>e</sup> comp. – drogues (féd.)
Salle d'audience virtuelle C	Sessions extraordinaires  2 <sup>e</sup> comp. – LOA	Sessions extraordinaires  2 <sup>e</sup> comp. – Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles	Sessions extraordinaires  2 <sup>e</sup> comp. – Protection de l'enfance (Awasis)	Sessions extraordinaires  2 <sup>e</sup> comp. – Protection de l'enfance (Awasis)	Procès	Procès	Procès	Procès	CR/JPJ 4 fois par année (janv., avr., juill., oct.)  2 <sup>e</sup> comp. – Protection de l'enfance (Nation crie Nisichawayasihk)  3 <sup>e</sup> comp. – AP PE/LOA <b>Dès 9 h 15</b>  4 <sup>e</sup> comp. – Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles <b>Dès 9 h 30</b>	CR/JPJ 4 fois par année (janv., avr., juill., oct.)  2 <sup>e</sup> comp. – Protection de l'enfance (Nation crie Nisichawayasihk)  3 <sup>e</sup> comp. – AP PE/LOA  4 <sup>e</sup> comp. – Mises en liberté prov. et audiences décisionnelles
B21 (Cafétéria)	Sessions extraordinaires	Sessions extraordinaires	1 <sup>re</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> comp. – JPJ  2 <sup>e</sup> comp. – Sessions extraordinaires	1 <sup>re</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> comp. – JPJ  2 <sup>e</sup> comp. – Sessions extraordinaires	Sessions extraordinaires	Sessions extraordinaires	Sessions extraordinaires	Sessions extraordinaires	Sessions extraordinaires	Sessions extraordinaires
Salle d'audience virtuelle A	Banc de la Reine	Banc de la Reine	Banc de la Reine	Banc de la Reine	Banc de la Reine	Banc de la Reine	Banc de la Reine	Banc de la Reine	Banc de la Reine	Banc de la Reine

Légende comp. = comparution féd. = infractions aux lois fédérales PD = prévenus en détention PL = prévenus en liberté  
 JPJ = juge de paix judiciaire LOA = Loi sur l'obligation alimentaire AP = avant procès  
 CR = Code de la route PE = protection de l'enfance

Poursuites : Drogues (infractions aux lois fédérales) Avant procès (protection de l'enfance/Loi sur l'obligation alimentaire) Code de la route/juge de paix judiciaire Protection de l'enfance Juge de paix judiciaire Loi sur l'obligation alimentaire Jeunes

Les rôles d'audience de la matinée commencent à 10 h, sauf indication contraire.  
 Les rôles d'audience de l'après-midi commencent à 14 h, sauf indication contraire.